

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
8	10	8

Date de convocation 08 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 04-2024
OBJET ; AFFECTATION DU
RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE 2023 "BUDGET
COMMUNAL"

Le 15 mars 2024
à 21 heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme et SAMAZAN Michel.

Absents excusés - Mme DELEZAIVE Renée et M. MEUNIER Laurent

SECRETAIRE - M. LOYZANCE Jérôme

Madame le Maire, au vu des résultats du compte administratif 2023 (Budget communal) propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats **suivante au budget primitif 2024** :

Détail joint :

- Affectation en réserve R1068 en investissement = **29 292.83 €**

-Report en fonctionnement R002 = **41 653.51 €**

Après délibération, le conseil **ACCEPTE** à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Cox, le 15 mars 2024

Céline OUDIN, Maire



31156
Code INSEE

COMMUNE DE COX
Commune

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Céline OUDIN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 70 946.34 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES : Contre 0 Pour 8

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 988.01 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	77 934.35 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	70 946.34 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-54 452.23 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	25 159.40 €
Besoin de financement F	=D+E -29 292.83 €
AFFECTATION = C	=G+H 70 946.34 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	29 292.83 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	41 653.51 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Céline OUDIN, Maire, compte tenu de la transmission, le 15/03/2024 et de la publication le 16/03/2024.

A Cox, le 15/03/2024.


